

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2020

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Bilan consolidé	5
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	6
Flux de trésorerie consolidés	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés	9
Renseignements supplémentaires :	
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	
Fonds des programmes.....	24
Fonds des rentes viagères.....	25
Fonds de capitalisation.....	26

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2020. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2022.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion des placements au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction (suite)

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité d'audit et de gestion de risques, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité d'audit et de gestion de risques rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2020, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 29,7 % des opérations du fonds ou près de quatre mois d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 3 571 783 \$ au soutien des programmes, soit l'équivalent de 33,9 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 28 149 911 \$, soit près de huit fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un surplus de 3 256 735 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2020 par Consultation Aon inc., a diminué de 2 019 299 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 122 % de la provision pour prestations futures.



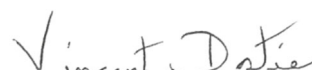
André Dufour

Président



Richard Veenstra

Directeur général



Vincent Dostie

Trésorier

Montréal, Canada
Le 4 mai 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Le 19 mai 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Bilan consolidé

31 décembre				2020	2019
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Actif					
Encaisse	1 287 994 \$	– \$	– \$	1 287 994 \$	1 452 065 \$
Débiteurs	113 659	234	–	113 893	122 695
Avances interfonds à recevoir*	51 499*	–	–	–	–
Frais payés d'avance	110 131	–	–	110 131	140 199
Autres actifs	35 907	–	–	35 907	15 227
	1 599 190	234	–	1 547 925	1 730 186
Placements (note 3)	3 507 890	16 126 199	28 605 828	48 239 917	46 459 021
Immobilisations (note 4)	109 366	–	–	109 366	85 894
	5 216 446 \$	16 126 433 \$	28 605 828 \$	49 897 208 \$	48 275 101 \$
Passif					
Créditeurs et charges à payer	687 811 \$	308 000 \$	– \$	995 811 \$	879 805 \$
Avances interfonds à payer*	–	47 082*	4 417*	–	–
Contributions des gouvernements reportées (note 5)	1 030 256	–	–	1 030 256	1 984 815
Contributions du public et d'organismes reportées (note 5)	373 270	–	451 500	824 770	676 684
	2 091 337	355 082	455 917	2 850 837	3 541 304
Provision pour prestations futures (note 6)	–	15 771 351	–	15 771 351	17 790 650
	2 091 337	16 126 433	455 917	18 622 188	21 331 954
Engagements (note 14)					
Solde de fonds					
Investi en immobilisations	109 366	–	–	109 366	85 894
Affecté en permanence (note 7)	–	–	8 915 344	8 915 344	8 141 896
Affecté par la direction	–	–	19 234 567	19 234 567	15 874 194
Disponible	3 015 743	–	–	3 015 743	2 841 163
	3 125 109	–	28 149 911	31 275 020	26 943 147
	5 216 446 \$	16 126 433 \$	28 605 828 \$	49 897 208 \$	48 275 101 \$

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Exercice terminé le 31 décembre				2020	2019
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Produits					
Gouvernement canadien	4 623 713 \$	– \$	– \$	4 623 713 \$	5 019 269 \$
Gouvernement québécois	98 989	–	–	98 989	253 706
Public et organismes :					
Dons	1 804 708	–	201 518	2 006 226	2 099 360
Legs	–	–	1 933 246	1 933 246	1 810 652
Placements (note 8)	622 815	2 321 142	2 663 056	5 607 013	5 932 464
Rentes souscrites	–	938 246	–	938 246	1 436 453
	7 150 225	3 259 388	4 797 820	15 207 433	16 551 904
Charges (note 9)					
Programmes (note 10)	8 245 515	–	–	8 245 515	9 916 380
Promotion et communication	1 368 355	93 825	212 676	1 674 856	1 498 477
Administration	910 086	106 195	103 114	1 119 395	1 165 424
Primes d'assurance vie	–	–	33 161	33 161	38 392
Prestations aux titulaires de contrats	–	1 821 932	–	1 821 932	2 053 953
Variation de la provision pour prestations futures (note 6)	–	(3 257 299)	–	(3 257 299)	(131 897)
Changements d'hypothèses et de méthodologie (note 6)	–	1 238 000	–	1 238 000	–
	10 523 956	2 653	348 951	10 875 560	14 540 729
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(3 373 731)	3 256 735	4 448 869	4 331 873	2 011 175
Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation	–	(3 256 735)	3 256 735	–	–
Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	3 571 783	–	(3 571 783)	–	–
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	198 052 \$	– \$	4 133 821 \$	4 331 873 \$	2 011 175 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre	2020			2019	
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Solde reporté de la page précédente	198 052 \$	– \$	4 133 821 \$	4 331 873 \$	2 011 175 \$
Solde de fonds au début	2 927 057	–	24 016 090	26 943 147	24 931 972
Solde de fonds à la fin	3 125 109 \$	– \$	28 149 911 \$	31 275 020 \$	26 943 147 \$
Composé de :					
Solde de fonds investi en immobilisations	109 366 \$	– \$	– \$	109 366 \$	85 894 \$
Solde de fonds affecté en permanence (note 7)	–	–	8 915 344	8 915 344	8 141 896
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	–	–	19 234 567	19 234 567	15 874 194
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	3 015 743	–	–	3 015 743	2 841 163
	3 125 109 \$	– \$	28 149 911 \$	31 275 020 \$	26 943 147 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Fonds des programmes :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 373 731)\$	(3 999 590)\$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	45 152	46 339
Augmentation de la juste valeur des placements	(433 265)	(654 868)
Variation nette des contributions reportées	(806 473)	294 221
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(646 923)	715 589
	(5 215 240)	(3 598 309)
Fonds des rentes viagères :		
Excédent des produits sur les charges	3 256 735	556 551
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Variation de la provision pour prestations futures	(3 257 299)	(131 897)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	1 238 000	–
Augmentation de la juste valeur des placements	(1 758 210)	(735 890)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(2 934 169)	930 096
	(3 454 943)	618 860
Fonds de capitalisation :		
Excédent des produits sur les charges	4 448 869	5 454 214
Élément sans incidence sur les liquidités :		
Augmentation de la juste valeur des placements	(1 959 074)	(3 565 075)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	3 715 288	(1 778 665)
	6 205 083	110 474
	(2 465 100)	(2 868 975)
Activités d'investissement		
Fonds des programmes :		
Cession (acquisition) nette de placements	1 548 010	(186 861)
Acquisition d'immobilisations	(68 624)	(9 463)
Fonds des rentes viagères :		
Cession (acquisition) nette de placements	6 711 678	(62 309)
Fonds de capitalisation :		
(Acquisition) cession nette de placements	(5 890 035)	3 415 555
	2 301 029	3 156 922
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(164 071)	287 947
Encaisse au début	1 452 065	1 164 118
Encaisse à la fin	1 287 994 \$	1 452 065 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducative, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui sont exécutées conjointement avec des partenaires non gouvernementaux locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2020, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abri |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

c) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits de placements.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements du fonds des programmes et du fonds de capitalisation sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %
Améliorations locatives	Durée du bail

e) Constatation des produits

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

Fonds des programmes

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus et si leur encaissement est raisonnablement assuré.

Fonds des rentes viagères

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères et sont comptabilisés en vertu des méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

e) Constatation des produits (*suite*)

Fonds de capitalisation

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

f) Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres du conseil d'administration de la Fondation et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

Cependant, les apports sous forme de services rendus par des experts non rémunérés pour leur travail dans les programmes internationaux sont comptabilisés à leur juste valeur estimative et sont constatés aux produits et aux charges.

g) Constatation des charges relatives aux programmes

Les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions, l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

h) Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- la masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- les charges liées aux ressources physiques (fournitures, équipement informatique et logiciels, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

i) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

	2020	2019
	Juste valeur	Juste valeur
Répartition par catégorie de titres :		
Dépôts et billets à court terme	644 624 \$	232 359 \$
Titres à revenus fixes*	27 711 625	26 217 650
Titres de participation	19 790 832	19 876 214
Revenus courus	92 836	132 798
	48 239 917 \$	46 459 021 \$
Répartition géographique :		
Titres canadiens	35 283 338 \$	34 972 668 \$
Titres étrangers	12 956 579	11 486 353
	48 239 917 \$	46 459 021 \$

* Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct et sont composés uniquement de dépôts et billets à court terme et de titres à revenus fixes.

Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2020 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée moyenne de 6,7 ans (6,6 ans au 31 décembre 2019) et un taux de rendement moyen prévu de 1,2 % (2,4 % en 2019).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

4. Immobilisations

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	187 249 \$	183 965 \$	3 284 \$
Équipement informatique et logiciels	611 074	530 126	80 948
Améliorations locatives	400 992	375 858	25 134
	1 199 315 \$	1 089 949 \$	109 366 \$

L'amortissement de l'exercice est de 45 152 \$ (46 339 \$ en 2019).

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	187 248 \$	178 584 \$	8 664 \$
Équipement informatique et logiciels	563 203	499 050	64 153
Améliorations locatives	385 548	372 471	13 077
	1 135 999 \$	1 050 105 \$	85 894 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

5. Contributions des gouvernements reportées et contributions du public et d'organismes reportées

Les contributions des gouvernements reportées se détaillent comme suit :

	2020	2019
Contributions reportées de l'exercice précédent	1 984 815 \$	1 592 420 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	3 768 143	5 665 370
	5 752 958	7 257 790
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(4 722 702)	(5 272 975)
Contributions reportées à l'exercice suivant	1 030 256 \$	1 984 815 \$

Elles se répartissent comme suit :

Projet d'innovation et mobilisation pour la sécurité alimentaire (IMSA) au Burkina Faso, en Bolivie et au Pérou	– \$	927 184 \$
Projet de santé maternelle et infantile (PROSAMI) en Haïti	857 903	658 356
Projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun	172 353	334 901
Projet d'équité sociale au Burkina Faso	–	61 939
Projet d'aide humanitaire dans le Nord du Burkina Faso	–	2 435
	1 030 256 \$	1 984 815 \$

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

	2020	2019
Contributions reportées de l'exercice précédent	676 684 \$	774 858 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	1 952 794	1 942 847
	2 629 478	2 717 705
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(1 804 708)	(2 041 021)
Contributions reportées à l'exercice suivant	824 770 \$	676 684 \$

Elles se répartissent comme suit :

Projets à l'international	215 282 \$	69 725 \$
Projets au Québec	150 000	150 000
Fonds Gilberte Falardeau	451 500	451 500
Autres dons affectés et dépôts	7 988	5 459
	824 770 \$	676 684 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation nette de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

	2020	2019
Variation de la provision :		
Affaires nouvelles	613 004 \$	984 937 \$
Affaires en vigueur	(3 870 303)	(1 116 834)
	(3 257 299)	(131 897)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	1 238 000	–
Variation nette de l'exercice	(2 019 299)	(131 897)
Solde de la provision au début	17 790 650	17 922 547
Solde de la provision à la fin	15 771 351 \$	17 790 650 \$

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2020. La marge pour écarts défavorables a été évaluée à 1 276 953 \$ par les actuaires indépendants.

Les opérations se rapportant à ces contrats de rentes viagères étant les seules activités du fonds des rentes viagères, les placements du fonds représentent la totalité des actifs auxquels est adossée la provision pour prestations futures. Ces placements sont investis distinctement selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. La politique de placements et la composition du portefeuille tiennent compte des besoins estimatifs de liquidités futures pour rencontrer les obligations du fonds des rentes viagères et des risques liés à ce passif adossé à l'actif. Le portefeuille comprend des valeurs comportant les caractéristiques similaires à celles du passif.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

	2020	2019
Fonds commémoratif Carmen Bordeleau	3 841 705 \$	3 498 248 \$
Fonds Jeanne	1 407 862	1 281 996
Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet	960 576	874 699
Fonds Serkmet	727 893	686 422
Fonds commémoratif Eugène Beauregard	720 181	655 796
Fonds D ^r Dag Munro et Micheline Groleau	619 064	563 718
Fonds commémoratif Cécile Moussali	201 366	183 362
Fonds commémoratif Claire Langlois	173 663	158 137
Fonds commémoratif Maurice Picory	149 274	135 928
Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal	113 760	103 590
	8 915 344 \$	8 141 896 \$

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2020, les montants originaux affectés par des donateurs totalisent 4 620 005 \$ (4 620 005 \$ au 31 décembre 2019).

8. Produits de placements

	2020	2019
Intérêts et dividendes	1 703 754 \$	1 199 422 \$
Augmentation de la juste valeur	4 150 549	4 955 833
	5 854 303	6 155 255
Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance	(247 290)	(222 791)
	5 607 013 \$	5 932 464 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

9. Ventilation des charges du fonds des programmes

2020			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	7 906 311 \$	1 294 551 \$	1 323 094 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	121 352	138 877	(260 229)
Services et autres consommables	17 757	27 500	(45 257)
Ressources physiques	51 037	56 485	(107 522)
	190 146	222 862	(413 008)
	8 096 457	1 517 413	910 086
Frais d'engagement du public	149 058	(149 058)	–
Total après répartition	8 245 515 \$	1 368 355 \$	910 086 \$
2019			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	9 522 896 \$	1 133 340 \$	1 388 456 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	122 566	136 361	(258 927)
Services et autres consommables	22 023	40 392	(62 415)
Ressources physiques	50 984	56 032	(107 016)
	195 573	232 785	(428 358)
	9 718 469	1 366 125	960 098
Frais d'engagement du public	197 911	(197 911)	–
Total après répartition	9 916 380 \$	1 168 214 \$	960 098 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

10. Programmes

	2020			2019	
	Programmes internationaux	Programmes au Québec	Aide humanitaire	Total	Total
Contributions	3 646 165 \$	1 347 100 \$	1 119 713 \$	6 112 978 \$	7 322 918 \$
Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires	267 849	161 495	11 267	440 611	834 031
Engagement du public	139 149	39 030	–	178 179	270 143
Suivi et accompagnement	1 048 411	257 296	208 040	1 513 747	1 489 288
	5 101 574 \$	1 804 921 \$	1 339 020 \$	8 245 515 \$	9 916 380 \$

11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2020, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 2 534 045 \$ (2 702 132 \$ au 31 décembre 2019) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2020, la valeur de ces biens s'élève à 1 908 846 \$ (176 431 \$ au 31 décembre 2019).

13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2020, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 128 599 \$ (125 667 \$ en 2019).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

14. Engagements

Programmes

Les programmes favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2020 sont les suivants :

2021	1 730 687 \$
2022	335 198
	2 065 885 \$

Une partie importante du financement des programmes internationaux provient du gouvernement canadien. Une entente de financement a été conclue avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le projet PROSAMI pour les années 2016 à 2021 et une autre pour le projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun pour les années 2019 à 2021. Les engagements liés à ces projets, inclus dans le total ci-dessus, sont de 709 724 \$ dont 621 914 \$ seront payés par AMC.

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs minimalement jusqu'au 30 septembre 2025 et par des contrats de location d'équipement échéant jusqu'en novembre 2023, ce qui représente des engagements minimaux répartis comme suit :

2021	86 345 \$
2022	86 345
2023	83 323
2024	74 258
2025	55 693
	385 964 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2020

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de la détention d'actions et de participations dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan consolidé.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des programmes

Exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
Produits		
Gouvernement canadien	4 623 713 \$	5 019 269 \$
Gouvernement québécois	98 989	253 706
Dons	1 804 708	2 041 021
Placements	622 815	731 106
	7 150 225	8 045 102
Charges		
Programmes	8 245 515	9 916 380
Promotion et communication	1 368 355	1 168 214
Administration	910 086	960 098
	10 523 956	12 044 692
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 373 731)	(3 999 590)
Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice	3 571 783	4 082 580
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	198 052	82 990
Solde de fonds au début	2 927 057	2 844 067
Solde de fonds à la fin	3 125 109 \$	2 927 057 \$
Composé de :		
Solde de fonds investi en immobilisations	109 366 \$	85 894 \$
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	3 015 743	2 841 163
	3 125 109 \$	2 927 057 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des rentes viagères

Exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
Produits		
Rentes souscrites	938 246 \$	1 436 453 \$
Placements	2 321 142	1 289 020
	3 259 388	2 725 473
Charges		
Prestations aux titulaires de contrats	1 821 932	2 053 953
Variation de la provision pour prestations futures	(3 257 299)	(131 897)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	1 238 000	–
Promotion et communication	93 825	143 645
Administration	106 195	103 221
	2 653	2 168 922
Excédent des produits sur les charges	3 256 735	556 551
Virement de l'excédent de l'exercice au fonds de capitalisation	(3 256 735)	(556 551)
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	–	–
Solde de fonds au début	–	–
Solde de fonds à la fin	– \$	– \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds de capitalisation

Exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
Produits		
Legs	1 933 246 \$	1 810 652 \$
Dons	201 518	58 339
Placements	2 663 056	3 912 338
	4 797 820	5 781 329
Charges		
Promotion et communication	212 676	186 618
Administration	103 114	102 105
Primes d'assurance vie	33 161	38 392
	348 951	327 115
Excédent des produits sur les charges	4 448 869	5 454 214
Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères	3 256 735	556 551
Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	(3 571 783)	(4 082 580)
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	4 133 821	1 928 185
Solde de fonds au début	24 016 090	22 087 905
Solde de fonds à la fin	28 149 911 \$	24 016 090 \$
Composé de :		
Solde de fonds affecté en permanence	8 915 344 \$	8 141 896 \$
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	19 234 567	15 874 194
	28 149 911 \$	24 016 090 \$